COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation: 10 décembre 2015

Étaient présents: Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Rémy TOULLIC, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Corinne SCHUCHARD

Nombre de conseillers: En exercice: 19 Présents: 14 Votants: 16

Absentes excusées : Jocelyne LE DEU, Camille GEFFROY

Absente: Marion SICOT

<u>Procurations</u>: Mme LE COQ Annyvonne à M. LE GRAND Michel

Mme ANDRÉ Armelle à Corinne SCHUCHARD

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

2015-11-01 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est adopté à l'unanimité.

2015-11-02-BILAN DE CONCERTATION – ARRÊT DU P.L.U

Monsieur le Maire rappelle :

- Les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du P.L.U.
 - Les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation :

Les objectifs actualisés de la révision du POS en PLU sont ainsi :

- l'intégration du projet portuaire
- la prise en compte des enjeux environnementaux : intégration de l'inventaire des zones humides réalisé selon la méthodologie du SAGE, identification de la Trame Verte et Bleue (TVB) et des continuités écologiques, réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PLU en raison de la présence de deux sites Natura 2000 « Trégor-Goëlo »,
- la mise en conformité du PLU en matière d'assainissement (actualisation du zonage et vérification de l'aptitude des sols constructibles à l'assainissement autonome),
- l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones.

- l'adaptation du règlement

Vu les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu les articles L.123-9 et R.123-18 du code de l'urbanisme ;

Vu les délibérations prescrivant l'élaboration du P.L.U et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le projet du P.L.U dans l'ensemble de ses composantes ;

Vu le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, lors de la séance du 21/07/2015 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les délibérations les retraçant;

M. le Maire dresse le bilan de la concertation (annexé à la présente délibération) et présente la synthèse du contenu du PLU (annexée à la présente délibération).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Confirme** que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par les délibérations du 27/10/2005 et 20/02/2014 ;
- Tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par M. le Maire ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **Dit** que le projet de P.L.U. arrêté sera soumis pour avis aux personnes publiques associées suivantes conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme :
 - au Préfet et aux services de l'État
 - aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental
 - aux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers, de la Chambre d'Agriculture
 - au président de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux
 - aux présidents des EPCI en charge des SCOT limitrophes (SCOT du Trégor et SCOT de Guingamp)
 - à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
 - au président du syndicat régional de la conchyliculture
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui ont demandé à être consultés. (Communes : Pleumeur-Gautier, Pleudaniel, Lanmodez, Paimpol, Ploubazlanec, Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux.)

Il est également transmis aux Présidents des associations agréées ayant demandé à être consultées. (Association Chemins et Patrimoine)

En outre, conformément à l'article R.123-17 du code de l'urbanisme, le projet de P.L.U. arrêté sera soumis, pour avis, à la Chambre d'Agriculture, à l'INAO et au Centre National de

la Propriété Forestière. Ces avis sont rendus dans un délai de trois mois à compter de la saisine. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

- **Demande** l'accord du Préfet concernant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU, au titre de l'article L122.2 du code de l'urbanisme et de l'absence de SCOT approuvé sur le territoire communal. Elle demande ainsi à M. le Préfet, la saisine de la CDPENAF, Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers pour recueillir son avis sur cette ouverture à l'urbanisation.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 300-2 1^{er} alinéa du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

2015-11-03-DÉCISION MODIFICATIVE N°2 PORT DE PLAISANCE : PROVISIONS

Rapporteur : M. BUZULIER

La Commission des finances qui s'est déroulée le 9 décembre 2015 a proposé la décision modificative n°2 suivante :.

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>

Chapitre 68 compte 6815 + 60 000 €

Dotations aux provisions pour risques et charges

Recettes

Chapitre 70 compte 706 + 9 392 €

Carénage

Chapitre 70 compte 701 + 32 000 €

Vente de carburant

Chapitre 77 compte 773 + 18 608 €

Remboursement impôt sur les sociétés 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative.

2015-11-04-ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN : Poste de refoulement de la Fontaine

Rapporteur: M. le Maire

La délibération est ajournée.

2015-11-05-TARIFS CAMPING 2016

Rapporteur : M. le Maire

La commission des finances réunie le 9 décembre dernier a proposé d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2016 au camping municipal:

CAMPING (tarif par jour)	Tarifs 2015	Tarifs proposés 2016
Campeur adulte	3,65	3,65
Enfant – 12 ans	1,15	1,15
Camping car (emplacement + véhicule)	5	5
Fourniture électrique	3,45	3,45
Garage mort/jour		10
Garage mort du 15/6 au 8/07 et du 20/8 au 15/9		8
Caution		50
Utilisation de la borne camping-cars	5	5
Animaux	1	1
Deux roues + tente (demi-emplacement)	3	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ces tarifs pour le camping municipal, à compter du 1er janvier 2016.

2015-11-06-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs suite aux réunions de la commission du Personnel du 21 septembre 2015 et du 17 novembre 2015.

En effet, le poste de police municipale est actuellement inscrit comme vacant sur le tableau des effectifs. Or la collectivité n'envisage pas un recrutement a évoqué au niveau communal, ayant manifesté le souhait de la création d'une police intercommunale. La commission du personnel réunie le 17 novembre a proposé de supprimer le poste de policier municipal du tableau. Le Comité Technique a émis un avis favorable sur ce dossier.

Par ailleurs, suite à la nomination de Mme MAHÉ Michelle au grade de rédacteur, il est nécessaire de supprimer le poste adjoint administratif 1ère classe principal vacant.

Enfin suite à la réorganisation de services liée à la réforme des rythmes scolaires, M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a saisi le Comité Technique sur la proposition, formulée par la commission du personnel réunie le 21 septembre 2015, proposition qui a reçu un avis favorable du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er janvier 2016 :

SECTEURS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Nature Contrat	de
Secteur Administratif					
Attaché territorial	A	1	1		
Rédacteur territorial	В	1	1		
Adjoint Administratif principal 2ème cl.	С	1	1		

Adjoint Administratif 1ère classe	С	1	1	
Adjoint Administratif 2è classe	С	1	1	
TOTAL	С	5	5	
Secteur Technique				
Agent de maîtrise principal	С	2	2	
Adjoint technique principal 1erclasse	С	2	2 (35 h)	
Adjoint technique principal 2è classe	С	2 (35h)	2 (35 h)	
		1 (32h)	1 (32 h)	
		1 (31h)	1 (31h)	
Adjoint technique de 2è classe	С	1 (35h)	2 (35h)	Vacant 1
		1 (19h)	1 (19 h)	
		1 (29h30)	1 (29h30)	
TOTAL	С	11	12	1
Secteur social				
Agent spécialisé école maternelle	С	1 (28h)	2 (35 h)	
principal 2èmecl		1 (35h)		
TOTAL	C	2	2	
TOTAL GENERAL		18	19	1

2015-11-07- QUESTIONS DIVERSES

M. BUZULIER informe le Conseil Municipal que l'ensemble des contrats du Port vont être revus, afin de vérifier que les personnes qui portent le contrat soient effectivement propriétaires. Loïc GUILLOU informe M. Le Maire que la route de Kériou nouvelement refaite est déjà enherbée dans son centre et fissurée.

2015-11-08 - INFORMATIONS DIVERSES

Essai de sirène tous les 1ers mercredis du mois Date des voeux Lézardrieux : 8 janvier 2016 Commission générale : 6 janvier 2016 à 14h

La séance est levée à 20 heures 15 minutes